

Arrêté 2026-CIAS-0020

**Arrêté de délégation de signature du Président du CIAS
aux directrices des Ehpad et Résidences autonomie du CIAS**

Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Vu les articles L.123-6 et R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Président de La Roche-sur-Yon Agglomération en date du 4 avril 2026, lequel est de droit Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Vu la nomination de Madame Anne-Lise OLDANI en qualité de Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Vu la nomination de Monsieur Mathieu BARBIER en qualité de Directeur adjoint du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Vu les nominations de Mesdames JARNY, COUSSEAU, RIOU, HAMON, et DUBLANC en qualité de Directrices des Ehpad du CIAS et de Madame HUBERT en qualité de Responsable de résidence autonomie du CIAS,

Considérant qu'il appartient au Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale d'assurer l'administration et le fonctionnement de l'établissement,

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer la continuité et le bon fonctionnement du service public, de donner délégation de signature aux Directrices des Ehpad ainsi qu'à la Responsable de la Résidence autonomie et, en cas d'absence ou d'empêchement aux adjoints de direction des Ehpad et Résidence autonomie du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Arrête :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- Emmanuelle JARNY, Directrice de l'Ehpad Les Bords d'Amboise et de l'Ehpad Boutelier,
- Rosemary COUSSEAU, Directrice de l'Ehpad Durand Robin et de l'Ehpad Léon Tapon,
- Carole RIOU, Directrice de l'Ehpad Moulin rouge et de l'Ehpad Saint André d'Ornay,
- Aline HAMON, Directrice de l'Ehpad les Coteaux de l'Yon
- Katia HUBERT, Responsable de la Résidence autonomie les Charmes de l'Yon,
- Stéphanie DUBLANC, Directrice de l'Ehpad le Val Fleuri et de l'Ehpad La Vigne aux roses.

Dans le cadre de leurs attributions respectives pour les documents suivants :

Mesures diverses :

- Correspondances administratives courantes,
- Notifications et attestations diverses.

Pièces comptables :

- Bons de commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT,
- Facturations de prestations diverses.

Mesures de gestion du personnel :

- Congés et autorisations d'absence,
- Validation des heures supplémentaires,

- Article 2 :** En l'absence ou empêchement des Directrices d'Ehpad ou de Résidences autonomie, la délégation de signature est exercée par :
- Pascal GRATZ, Adjoint de l'Ehpad Boutelier
 - Céline JACQUELOT, Adjointe de l'Ehpad La Vigne aux roses,
 - Line ROBERT, Adjointe de l'Ehpad Tapon
 - Karine FORT, Adjointe de l'Ehpad Moulin Rouge,
 - Sarah MIGNOT, Adjointe de l'Ehpad St André d'Ornay,
 - Lise LENOZACH, Adjointe de l'Ehpad Les Coteaux de l'Yon,
 - Séverine GASNOT, Adjointe de l'Ehpad le Val Fleuri,
 - Mélina CHALON, Adjointe de l'Ehpad Durand Robin.
- Article 3 :** Le Président peut à tout moment reprendre la délégation qu'il a consentie, en tout partie, par abrogation du présent arrêté ou par la prise d'un nouvel arrêté déterminant les nouvelles matières déléguées.
- Article 4 :** Les actes pris par les Directrices d'Ehpad ou de Résidences autonomie, dans les matières déléguées par le Président porteront la mention : « Pour le Président et par délégation de signature, la Directrice ».
- Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 6 :** Le Président et la Directrice du CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Roche-sur-Yon le 10 avril 2026

Romain BOSSIS
Président du CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération

